

Le Rapport d'analyse comparative

de l'économie des Autochtones

Le Conseil national de développement économique des Autochtones

Juin 2012



Le Rapport d'analyse comparative

de l'économie des Autochtones

Le Conseil national de développement économique des Autochtones



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones, je suis heureux de présenter le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones, un document important qui fournit des données exhaustives sur la mesure dans laquelle les Autochtones du Canada participent à l'économie canadienne. Au cours des vingt dernières années, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) fait valoir les avantages du développement économique des Autochtones. Chaque membre du

Conseil croit personnellement que le potentiel n'a jamais été aussi grand pour les Autochtones de participer pleinement à l'économie, de renforcer leurs collectivités et d'accroître la prospérité du Canada.

Le CNDEA souhaite que les Autochtones au Canada profitent des mêmes possibilités économiques que les autres Canadiens, et qu'ils aient des résultats économiques semblables. Pour atteindre cet objectif, nous devons savoir d'où nous venons, comment nous allons et ce que nous voulons accomplir. C'est dans ce contexte que le Conseil a élaboré le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones.

Le Rapport est le premier effort d'ensemble qui cible un certain nombre d'indicateurs socioéconomiques afin d'évaluer l'état de l'économie des Autochtones au Canada et de suivre son évolution, ce qui nous permettra d'effectuer un suivi de nos progrès au fil du temps. Des données ont été collectées pour plus de 100 mesures; le présent rapport présente quelques-unes des mesures clés. De plus amples renseignements sur toute la portée et la profondeur de l'information recueillie se trouvent sur notre site Web à l'adresse suivante : www.naedb-cndea.com.

Le Rapport présente des preuves solides que les Autochtones du Canada ont accompli des progrès concrets en ce qui a trait à l'amélioration de leurs résultats économiques. Malgré ces gains, notre rapport démontre aussi qu'il existe encore de grands écarts entre les Autochtones au Canada et les autres Canadiens. La majeure partie de ce potentiel économique reste à exploiter, et il y a encore beaucoup de travail à accomplir avant que les Autochtones au Canada ne soient à même de contribuer à l'une des économies les plus riches du monde et d'en tirer profit au même titre que les autres citoyens.

Dans le présent rapport, le CNDEA énonce des objectifs audacieux à atteindre sur une période de dix ans. Bien que certains les trouveront ambitieux, le Conseil croit que c'est en unissant les efforts de tous que nous y arriverons. Pour cette raison, j'espère que ce rapport sera utilisé par les Autochtones au Canada, le secteur privé, les universitaires et les gouvernements, tant autochtones que non autochtones, pour influencer les décisions qui contribueront de façon significative à améliorer la participation socioéconomique des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Au cours des prochaines années, le CNDEA publiera des rapports d'étape pour suivre l'évolution des indicateurs énoncés dans le Rapport, de même que l'évolution des Autochtones au Canada à l'égard de nos objectifs. Je souhaite sincèrement que ces rapports d'étape montrent une grande amélioration des indicateurs du Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones, afin que les Autochtones du Canada fassent partie intégrante de l'économie du Canada.

Cordialement,



Chef Clarence Louie
Président, Conseil national de développement économique des Autochtones

LE CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones est nommé par décret pour fournir au gouvernement fédéral des conseils sur les politiques et les programmes de développement économique des Autochtones. Composé de dirigeants des affaires et des collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis provenant de tout le Canada, le Conseil occupe la fonction importante d'aider le gouvernement fédéral à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques adaptés aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones du Canada. Le Conseil fournit aussi un lien vital entre les responsables de l'élaboration de politiques, les ministères fédéraux et les chefs d'entreprises et dirigeants locaux autochtones et non autochtones.

Le site Web du Conseil national de développement économique des Autochtones est accessible à l'adresse suivante : www.naedb-cndea.com.

Les membres du Conseil sont :

Président : Chef Clarence Louie, Colombie-Britannique Chef, Bande indienne d'Osoyoos

Vice-présidente : Dawn Madahbee, Ontario Gestionnaire principale, Waubetek Business Development Corporation

Membre à titre personnel : Pita Aatami, Québec

Ex-président de la Société Makivik

Richard Francis, Nouveau-Brunswick Ex-directeur du développement économique, Première Nation de Kingsclear John Michael Keyuk, Saskatchewan Vice-président, G. Raymond Contracting Ltd.

Matthew Mukash, Quebec Grand Chef, Grand Conseil des Cris

Chef Terrance Paul, Nouvelle-Écosse Chef, Collectivité de Membertou

James Ross, Territoires du Nord-Ouest Président, Aura Ross Resources Limited

Chef Sharon Stinson Henry, Ontario Chef, Première Nation de Rama Mnjikaning « L'objectif premier est le développement économique. Il s'agit évidemment de l'étape la plus essentielle pour améliorer la vie des Autochtones et de leurs familles. »

- Premier ministre Stephen Harper

I. INTRODUCTION

Les Autochtones au Canada

La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Métis et les Inuit. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances. En 2006, plus d'un million de personnes au Canada s'identifiaient comme Autochtones, soit près de quatre pour cent de la population totale du Canada.

Premières Nations

Les Premières Nations du Canada sont aussi connues sous le nom d'« Indiens » inscrits et non inscrits. En 2006, on comptait environ 698 025 membres des Premières Nations, et 615 collectivités des Premières Nations au pays, ce qui représente plus de 50 nations, groupes culturels et langues autochtones. \(^1\)

Inuit

Les Inuit sont les Autochtones de l'Arctique canadien. En 2006, on comptait environ 50 485 Inuit au Canada, dont la majorité vit dans les 53 collectivités établies dans l'une des quatre régions communément appelées Inuit Nunangat : Nunatsiavut (Labrador), Nunavik (Québec), Nunavut, et la zone visée par le règlement des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest. Chacun de ces quatre groupes inuits a réglé des revendications territoriales qui, combinées, couvrent un tiers de la superficie continentale du Canada.

Métis

Les Métis sont des Autochtones d'ascendance autochtone (Première Nation) et européenne. Avec près de 389 785 Métis dénombrés lors du recensement de 2006, environ un tiers de tous les Autochtones du Canada s'identifient comme des Métis.

i. Développement économique des Autochtones

Les Autochtones du Canada sont essentiels à la prospérité future du Canada. Notre population considérable, grandissante et relativement jeune, notre importante assise territoriale et notre secteur commercial en pleine évolution sont les éléments clés qui nous permettront de saisir les possibilités économiques partout au pays.

Le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) n'est pas le seul à constater le rôle central de plus en plus important que jouent les Autochtones du Canada dans l'économie moderne. Qu'il s'agisse des projets miniers dans le Nord, de l'aménagement immobilier dans l'Ouest ou des projets de production d'énergie dans l'Est, le secteur privé et les gouvernements de tous les niveaux reconnaissent qu'il est primordial de travailler avec les Autochtones, leurs collectivités et leurs entreprises afin de favoriser la réussite commune et la prospérité à long terme du Canada.

¹ Ce rapport se sert des données du recensement de 2006 tirées de 615 Premières Nations pour établir un repère. Cependant, certains tableaux utilisent soit le nombre 617 ou le nombre 632 pour calculer les pourcentages du nombre total de Premières Nations, selon le nombre qui convient le mieux à chaque mesure : le recensement de 2006 comptait 615 Premières nations au Canada, et en 2011, deux autres Premières Nations ont été reconnues. De plus, en 2012, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada comptait 632 différents « registres de la bande » de Premières Nations. Un Registre de la bande est un terme administratif qui désigne un groupe d'individus qui appartient à une certaine bande d'Indiens ou des personnes qui sont les descendants de membres de cette bande

Le potentiel croissant des Autochtones est remarquable :

- La population autochtone est jeune, en plein essor et de plus en plus urbaine, avec 54 % des Autochtones vivant dans les villes. Entre 2001 et 2006, la population autochtone a augmenté quatre fois plus rapidement que la population des Canadiens non autochtones, en partie en raison de la tendance croissante à se définir comme Autochtone. Avec un âge médian de 26,5 ans chez les Autochtones comparativement à 39,7 ans chez les autres Canadiens le gouvernement fédéral estime que plus de 600 000 jeunes Autochtones entreront sur le marché du travail entre 2001 et 2026.
- » L'assise territoriale autochtone, déjà appréciable, augmentera considérablement au cours des prochaines années. Au total, 585 Premières Nations vivent sur un territoire de 3,2 millions d'hectares, qui a grandi de près de 25 % depuis 1990 et qui continuera de s'accroître avec les règlements de revendications territoriales. Les Inuit possèdent un tiers du territoire du Canada grâce aux ententes sur les revendications territoriales globales réglées dans le Nord.
- » Dans le Budget 2012, le gouvernement fédéral a souligné que « quelque 500 milliards de dollars devraient être investis au cours des dix prochaines années dans plus de 500 projets à grandes retombées économiques à l'échelle du Canada ». Bon nombre de ces investissements sont réalisés dans nos collectivités ou près d'elles, ce qui ouvre la voix à des opportunités économiques d'envergure, y compris des revenus d'entreprise complémentaires et des possibilités d'emploi.

ii. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones

Reconnaissant le potentiel économique croissant des Autochtones au Canada, le CNDEA a joué un rôle de premier plan dans l'orientation du gouvernement du Canada à l'égard de l'élaboration d'une nouvelle approche fédérale pour augmenter la participation des Autochtones du Canada dans l'économie. Dans le cadre de ce travail, le CNDEA a contribué à l'élaboration d'un processus d'engagement national avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de veiller à ce que la nouvelle approche du gouvernement fédéral reflète les besoins et les aspirations des Autochtones, de leurs collectivités et de leurs entreprises. Il reconnaît la participation et le travail importants des organisations autochtones nationales et régionales, ainsi que d'innombrables collectivités et personnes qui ont contribué à la création de la nouvelle approche.

Ce travail a mené à la publication par le gouvernement du Canada, en juin 2009, du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones. Le Cadre est une nouvelle approche pangouvernementale qui est sensible aux conditions économiques nouvelles et changeantes et aux possibilités émergentes, qui cherche à mobiliser des partenariats pour atteindre un développement économique durable, et qui vise à ce que les Autochtones au Canada profitent des mêmes possibilités en matière d'emploi, de revenus et de création de la richesse que les autres Canadiens.

Le CNDEA continue de travailler étroitement avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones.

Le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones jouera un rôle clé dans le suivi et l'évaluation des résultats relatifs au développement économique des trois groupes autochtones : les Premières Nations (dans les réserves et hors réserve), les Inuit et les Métis. Il évaluera aussi la performance du gouvernement du Canada à l'égard de la mise en œuvre du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones. Pour ces raisons, le Rapport suivra l'évolution des éléments suivants :

- 1. Les éléments clés de la vision du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, notamment l'emploi, le revenu, la richesse et le bien-être;
- 2. L'aplanissement des obstacles au développement économique ciblés dans le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, notamment les terres et les ressources, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises et l'infrastructure.

Cette publication initiale du Rapport fournit des indicateurs de base, qui seront mis à jour dans des rapports d'étape subséquents afin de suivre les changements au fil du temps. Pour plus d'information concernant toute la portée et la profondeur des données détaillées sur plus de 100 mesures socioéconomiques présentées dans le présent rapport, veuillez consulter le site Web du CNDEA à l'adresse suivante : www.naedb-cndea.com. Le cas échéant, les indicateurs incluent aussi les spécificités relatives au genre et à la jeunesse.

Notre rapport poursuit quatre objectifs :

- 1. Présenter de l'information comparative sur le rendement économique des Autochtones et des non-Autochtones;
- 2. Cibler les variations entre les groupes autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis) et, le cas échéant, entre les Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve;
- Orienter les politiques et les programmes du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones;
- 4. Fournir des données de référence et établir des cibles auxquelles les tendances et l'évolution du développement économique des Autochtones pourront être comparées au fil du temps.

Objectifs

Le CNDEA croit fermement que le développement économique est la seule voie vers l'autosuffisance. C'est pour cette raison qu'il a établi des objectifs audacieux pour au moins une mesure de chacun des indicateurs. Ces objectifs visent à réduire l'écart entre les Autochtones au Canada et les autres Canadiens afin d'atteindre des résultats économiques comparables et un meilleur accès à des possibilités qui permettront d'atteindre ces résultats.

Ces objectifs reflètent notre point de vue selon lequel il est nécessaire d'apporter rapidement et de manière considérable des améliorations, au cours des dix prochaines années, pour créer des collectivités autochtones prêtes à tirer parti des possibilités, des entreprises autochtones viables et une main d'œuvre autochtone qualifiée qui conduira les Premières Nations, les Inuit et les Métis du Canada à la réussite économique.

Alors que le CNDEA continue de remplir son mandat qui consiste à fournir des conseils au gouvernement fédéral sur le développement économique des Autochtones, nous ferons en sorte que nos conseils cadrent avec les objectifs énoncés dans le présent rapport. Les priorités stratégiques qui orientent le travail du Conseil ont été élaborées dans le but de veiller à ce que tous les indicateurs s'améliorent au fil du temps.

Méthodologie

Plusieurs sources primaires de données ont été utilisées pour élaborer le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones, dont :

- » Le recensement du Canada (1996, 2001, 2006)
- » L'Enquête auprès des peuples autochtones (2001, 2006)
- » L'Enquête sur les entrepreneurs autochtones (2011)
- » Des données recueillies par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)
- » Diverses enquêtes de Statistique Canada

Au moment de la publication, des données pertinentes du recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada n'étaient pas encore disponibles.

Puisque de nombreux indicateurs n'étaient que partiellement appuyés par les sources de données primaires examinées, des données secondaires ont aussi été utilisées. Entre autres, l'information de plus de 250 organisations a été examinée, dont celle des organisations autochtones nationales (OAN), des ministères et organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, des centres d'études et de recherches, des organisations non gouvernementales et des organismes du secteur privé.

Comme il est mentionné à la section IV du présent rapport, l'absence de données exhaustives et à jour concernant les indicateurs socioéconomiques de tous les groupes autochtones est, en elle-même, une importante conclusion du présent rapport. À la lumière de ces écarts, l'information présentée dans le Rapport a été tirée des sources disponibles afin de comparer le mieux possible tous les groupes autochtones avec la population non autochtone. Le cas échéant, les variations et les limites relatives aux données ont aussi été notées. À mesure que de nouvelles données seront disponibles, le CNDEA suivra l'évolution des indicateurs du rapport et élaborera au besoin de nouvelles mesures, qu'il présentera dans les rapports d'étape.

Le CNDEA reconnaît également que bon nombre des mesures du développement économique utilisées dans le cadre du Rapport ne prennent pas en considération l'économie parallèle, qui inclut les activités qui ne font pas partie de l'économie salariale – comme la chasse et la pêche non commerciales – et qui sont prédominantes dans le mode de vie d'un grand nombre de Premières Nations, d'Inuit et de Métis. En fixant des objectifs aux Autochtones du Canada qui se comparent aux résultats économiques des autres Canadiens, le CNDEA n'a aucunement l'intention de diminuer la valeur de ces activités économiques informelles.



Remerciements

Le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones n'aurait jamais vu le jour sans la collaboration de nombreuses personnes, organisations et collectivités.

Bell Browne Molnar & Delicate Consulting et le Centre d'étude des niveaux de vie ont mené une enquête exhaustive sur les sources de données. Des représentants des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences ont aussi contribué à l'élaboration du présent rapport.

Un certain nombre de spécialistes ont participé à un comité d'examen des experts qui fournit une rétroaction régulière et perspicace pour aider à orienter le choix des données et des objectifs. Le Comité d'examen des experts était composé de personnes possédant une expertise dans le domaine du développement économique des Autochtones et provenant des OAN, des ministères et organismes fédéraux, des universités canadiennes, des centres d'études et de recherches, des organisations non gouvernementales, des organismes du secteur privé, et d'autres organisations autochtones.

Enfin, le CNDEA souhaite aussi souligner que le présent rapport n'aurait jamais vu le jour sans l'information tirée d'innombrables rapports et enquêtes publiés par les Premières Nations, les Inuit et les Métis de partout au Canada; un grand merci à eux d'avoir participer à ces importantes initiatives.

« Au plus haut niveau, les Canadiennes et Canadiens sont de plus en plus sensibilisés au fait qu'un nombre croissant de collectivités autochtones autonomes aura un effet positif sur tous les résidents grâce aux revenus plus élevés du gouvernement, au coût moins élevé des services sociaux et à l'augmentation de la productivité. »

[Traduction libre]

- Services économiques TD

II. TENDANCES DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES

Les résultats économiques des Autochtones au Canada ont beaucoup changé depuis que le CNDEA a commencé son travail au début des années 1990. En enquêtant sur l'état du développement économique des Autochtones au cours des vingt dernières années au moyen du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*, le CNDEA a dégagé trois grandes tendances :

1. La population autochtone du Canada a fait des gains importants

Les résultats des Autochtones au Canada se sont améliorés dans un bon nombre d'importantes mesures économiques, notamment l'emploi et le revenu.

- » Le taux de participation à la population active des Autochtones au Canada la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui travaille ou qui cherche un emploi a considérablement augmenté entre 1996 et 2006; soit de 58,3 pour cent à 63,1 pour cent. Au cours de la même décennie, l'écart entre le taux de participation à la population active des Autochtones au Canada et des autres Canadiens est passé de 7,3 points de pourcentage en 1996 à 3,8 points de pourcentage en 2006.
- » Entre 1995 et 2005, le revenu moyen chez les Autochtones est passé de 19 176 \$ à 23 888 \$. Même si le revenu de la population autochtone demeure considérablement plus faible que celui des autres Canadiens, il augmente plus rapidement que celui de ces derniers, à un taux de 2,22 pour cent par année, comparativement à 1,46 pour cent.
- En 2006, on comptait 34 045 travailleurs autonomes chez les Autochtones au Canada, une augmentation de 25,1 % depuis 2001. Ce taux de croissance des travailleurs autonomes chez les Autochtones au Canada était au moins trois fois plus élevé que celui des autres Canadiens.

2. Ces gains ne sont pas répartis également

Les résultats diffèrent de façon marquée entre les trois groupes autochtones.

Premières Nations

Les Premières Nations vivant dans les réserves ont constamment les résultats économiques les plus faibles de tous les groupes autochtones. Par exemple, les hommes et les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves avaient le taux de participation à la population active le plus faible de tous les groupes autochtones en 2006, soit 55,7 pour cent contre 48,5 pour cent respectivement.

Inuit

On constate de manière générale peu d'améliorations des indicateurs principaux des Inuit entre 1996 et 2006. Par exemple, les Inuit possèdent le taux le plus faible en matière d'éducation parmi tous les groupes autochtones. Par conséquent, il existe de grands écarts entre les résultats économiques des Inuit et des Canadiens non autochtones qui vivent dans les mêmes régions.

Métis

Dans l'ensemble, les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou universitaires et les revenus moyens des Métis sont les plus élevés des trois groupes autochtones. Dans certains domaines, comme l'emploi et la participation à la population active, les Métis au Canada ont des taux qui sont comparables à ceux des Canadiens non autochtones, ou qui les dépassent légèrement, et ce, même si les Métis obtiennent des résultats plus faibles que les Canadiens non autochtones dans d'autres domaines, comme le revenu.

3. Des écarts importants séparent toujours les Autochtones au Canada et les autres Canadiens

En dépit de l'amélioration des résultats économiques de certains Autochtones au Canada, dans l'ensemble, nous continuons d'obtenir des résultats plus faibles que les autres Canadiens dans un nombre important de mesures. En effet, il existe des écarts considérables avec la population non autochtone dans des mesures clés du progrès économique, notamment l'emploi, le revenu, ainsi que la richesse et le bien-être.

- » À 14,8 pour cent en 2006, le taux de chômage chez les Autochtones au Canada est au moins deux fois plus élevé que celui des autres Canadiens;
- » Le revenu moyen des Autochtones au Canada, se chiffrant à 23 888 \$, soit deux tiers de celui des autres Canadiens;
- » Les mesures du bien-être de la collectivité indiquent que parmi les 100 collectivités du Canada ayant obtenu les résultats les plus faibles, 96 étaient des Premières Nations et une était inuite. Une seule collectivité des Premières Nations s'est classée parmi les 100 collectivités ayant obtenu les meilleurs résultats.

Bien que les résultats économiques des Autochtones au Canada se soient beaucoup améliorés, d'importants écarts doivent être comblés avant que nous ne rejoignions nos concitoyens canadiens.

« En se concentrant sur les possibilités, en répondant aux conditions nouvelles et changeantes, en mobilisant les partenariats et en visant les résultats, le gouvernement du Canada, les Canadiens autochtones et les autres partenaires travailleront ensemble pour s'assurer que les Canadiens autochtones profitent des mêmes possibilités d'emploi, de revenu et de création de la richesse que les autres Canadiens »

- Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones

III. OÙ NOUS EN SOMMES AUJOURD'HUI : INDICATEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES

Le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones est organisé autour de deux catégories d'indicateurs :

- » Les indicateurs principaux, qui correspondent à la vision du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, évaluent les plus importantes mesures relatives aux avantages économiques et à la participation à l'économie;
- Les indicateurs secondaires, qui correspondent aux obstacles énoncés dans le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, évaluent les facteurs sous-jacents qui ont un effet direct sur la capacité des Autochtones au Canada d'améliorer leurs indicateurs principaux.

i. Indicateurs principaux

Le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones présente trois indicateurs principaux qui sont essentiels afin de mesurer le progrès économique réel des Premières Nations, des Inuit et des Métis au Canada. Les dirigeants autochtones et non autochtones doivent prêter une attention particulière à ces indicateurs afin de refermer l'écart socioéconomique entre les Autochtones au Canada et les autres Canadiens :

1. Emploi

- Mesure 1 : Emploi chez les Autochtones
- Mesure 2 : Participation des Autochtones à la population active
- Mesure 3 : Chômage chez les Autochtones

2. Revenu

- Mesure 1 : Revenu des Autochtones
- Mesure 2 : Revenu des Autochtones tiré de transferts

3. Richesse et bien-être

• Mesure 1 : Indice de bien-être des collectivités

ii. Indicateurs secondaires

Les indicateurs secondaires évaluent la capacité des Autochtones au Canada d'améliorer leur rendement relatif aux indicateurs principaux énoncés dans le Rapport. Par exemple, la croissance et la rentabilité des entreprises qui augmentent avec le niveau de scolarité, ainsi que l'accès aux terres et aux ressources ont chacune une influence sur la qualité de nos emplois, de nos actifs et de notre accumulation de richesses. Ces mesures ne s'appliquent pas à tous les groupes autochtones – ou ne sont pas disponibles pour tous ces groupes, mais ensemble, elles peuvent aider à évaluer l'état de préparation des Autochtones au Canada pour exploiter les débouchés économiques.

Le CNDEA a ciblé cinq *indicateurs secondaires* qui aident à évaluer l'évolution des Autochtones au Canada à l'égard de leurs *indicateurs principaux*. Le Conseil s'attend à ce que le nombre d'indicateurs et de mesures secondaires augmente au fur et à mesure que des données plus précises seront disponibles.

1. Éducation

- Mesure 1 : Obtention d'un diplôme d'études secondaires
- Mesure 2 : Obtention d'un diplôme d'études universitaires

2. Entrepreneuriat et création d'entreprises

- Mesure 1 : Autochtones travailleurs autonomes
- Mesure 2 : Profit et revenu tirés des entreprises autochtones

3. Gouvernance

- Mesure 1 : Situation d'intervention dans les collectivités autochtones
- Mesure 2 : Statut fiscal des Premières Nations

4. Terres et ressources

- Mesure 1 : Loi sur la gestion des terres des Premières nations
- Mesure 2 : Ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale

5. Infrastructures

- Mesure 1 : Accès à de l'eau potable salubre
- Mesure 2 : Surpeuplement
- Mesure 3 : Connectivité
- Mesure 4 : Collectivités hors réseau

« Les employeurs explorent de nombreuses sources dans leur recherche de travailleurs qualifiés sur un marché canadien de l'emploi qui en compte de moins en moins. L'une de ces sources est la population autochtone. D'ici la fin de 2017, le nombre d'Autochtones en âge de travailler (15 ans ou plus) atteindra presque un million de personnes, soit environ 3,4 % de l'ensemble de la population en âge de travailler. »

- Statistique Canada

INDICATEUR PRINCIPAL N° 1 EMPLOI

i. TAUX D'EMPLOI DES AUTOCHTONES

Le taux d'emploi calcule la proportion de la population âgée de 15 ans ou plus qui travaille. Cette mesure est importante pour évaluer les progrès de l'économie, puisqu'un taux plus élevé d'emploi augmente le pouvoir d'achat qui, à son tour, augmente le produit intérieur brut.

Données de base : taux d'emploi selon le groupe autochtone

				-			
	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
TAUX D'EMPLOI	39,1 %	54,9 %	48,3 %	48,9 %	63,1 %	53,8 %	62,7 %
ÉCART AVEC LES AUTRES CANADIENS (points de pourcentage)	-23,6	-7,8	-14,4	-13,8	0,4	- 8,9	-

(2006, Statistique Canada)

Entre 1996 et 2006, les taux d'emploi relatifs et absolus chez les Autochtones au Canada ont connu une augmentation continue.

- » En 2006, le taux d'emploi de la population autochtone âgée de 15 ans et plus était de 53,8 pour cent, alors qu'il était de 49,7 pour cent en 2001 et de 44,3 pour cent en 1996.
- » Au cours de la même période, l'écart avec les Canadiens non autochtones a diminué de 14,9 pour cent en 1996, pour atteindre 12,1 pour cent en 2001 et 8,9 pour cent en 2006.

Cependant, des données plus récentes indiquent que les Autochtones au Canada vivant hors réserve et à l'extérieur des territoires étaient plus touchés que les autres Canadiens par le ralentissement du marché du travail qui a débuté en 2008, et qu'ils prenaient plus de temps à s'en remettre.²

- » En 2009 et en 2010, les taux d'emploi des Autochtones ont diminué de 5,9 points de pourcentage au total. Le taux d'emploi des non-Autochtones a diminué de 1,9 point de pourcentage en 2009, mais il s'est stabilisé en 2010.
- Le taux d'emploi des Autochtones a commencé à remonter la pente en 2011, mais il est demeuré
 en termes absolus plus faible que les taux précédant le ralentissement économique.

² Données tirées de l'Enquête sur la population active, qui n'inclut pas les Premières Nations vivant dans les réserves ou dans les territoires.

ii. PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À LA POPULATION ACTIVE

Le taux de participation à la population active calcule la proportion des personnes en âge de travailler active économiquement qui travaillent ou qui sont sans emploi mais cherchent un emploi. Un taux de participation à la population active élevé constitue un facteur clé de la croissance de l'économie à long terme.

Données de base : participation à la population active selon le groupe autochtone

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
TAUX DE PARTICIPATION À LA POPULATION ACTIVE	52,1 %	63,8 %	58,9 %	61,3 %	70,1 %	63,1 %	66,9 %
ÉCART AVEC LES AUTRES CANADIENS (points de pourcentage)	-14,8	-3,1	-8,0	-5,6	3,2	-3,8	-

(2006, Statistique Canada)

Le taux de participation à la population active des Autochtones au Canada est plus faible que celui des autres Canadiens. Cependant, l'écart entre les deux groupes s'est considérablement refermé entre 1996 et 2006, passant de 7,3 pour cent à 3,8 pour cent.

- » Entre 1996 et 2006, le taux de participation à la population active des Autochtones a augmenté de près de cinq points de pourcentage, passant de 58,3 pour cent à 63,1 pour cent, alors que celui des non-Autochtones a augmenté d'un peu plus d'un point pour atteindre 66,9 pour cent.
- » Le taux de participation à la population active des Métis était plus élevé que celui de la population non autochtone en raison de la population métisse relativement jeune. Les taux des Premières Nations vivant hors réserve et des Inuit étaient légèrement plus faibles que celui des non-Autochtones. Les Premières Nations dans les réserves affichent l'écart le plus grand, le taux des non-Autochtones étant 14,8 pour cent plus élevé que le leur.
- À 67,4 pour cent, le taux de participation à la population active des hommes autochtones en 2006 était plus de huit points de pourcentage supérieur à celui des femmes (59,2 pour cent). L'écart de la population non autochtone est similaire, quoiqu'un peu plus grand; 11 points de pourcentage entre les taux de participation à la population active des hommes et des femmes, soit 72,5 et 61,7 pour cent respectivement.
- » Ce plus petit écart de genre des taux de participation à la population active des Autochtones est attribuable au fait que l'écart entre les hommes autochtones et non autochtones est plus grand que l'écart entre les femmes autochtones et non autochtones.

iii. CHÔMAGE CHEZ LES AUTOCHTONES

Le taux de chômage représente la proportion des personnes dans la population active qui ne travaillent pas. Le chômage se produit lorsqu'une personne est disponible pour travailler et qu'elle cherche un emploi, mais qu'elle ne travaille pas. Généralement, un faible taux de chômage est associé à une économie forte.

Données de base : taux de chômage selon le groupe autochtone

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
TAUX DE CHÔMAGE	25,0 %	14,0 %	18,0 %	20,3 %	10,0 %	14,8 %	6,3 %
ÉCART AVEC LES AUTRES CANADIENS (points de pourcentage)	18,7	7,7	11,7	14,0	3,7	8,5	-

(2006, Statistique Canada)

Dans l'ensemble, le taux de chômage chez les Autochtones au Canada est plus élevé que celui des autres Canadiens.

» Même si l'écart entre les Autochtones au Canada et les autres Canadiens s'est considérablement refermé entre 1996 et 2006 (de 14,2 pour cent à 8,5 pour cent), le taux de chômage des Autochtones au Canada demeure élevé, soit plus de deux fois plus élevé que celui des autres Canadiens.

Les taux de chômage sont plus élevés chez tous les groupes autochtones que chez la population non autochtone. Toutefois, il existe des différences importantes :

- » Entre 1996 et 2006, les taux de chômage des Premières Nations dans les réserves avec un taux de chômage près de quatre fois plus élevé que celui des Canadiens non autochtones en 2006 – et des Inuit se sont peu améliorés.
- » Cependant, au cours de la même période, les taux de chômage des Premières Nations hors réserve et des Métis ont connu une forte baisse, soit plus de 10 points de pourcentage.

,		
MESURES CLÉS	POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022
Taux d'emploi	8,9 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA sur l'emploi est que les taux de participation à la population active et les taux
Taux de participation à la population active	3,8 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	de chômage des Autochtones soient comparable à ceux des autres Canadiens
Taux de chômage	8,5 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	

« Après rajustement de la hausse des revenus des Autochtones en fonction de la forte croissance de leur population, l'écart entre leur niveau de vie et la moyenne canadienne se trouve bien peu réduit. »

- Services économiques TD

INDICATEUR PRINCIPAL N° 2

REVENU

i. REVENU DES AUTOCHTONES

Le revenu moyen divise l'ensemble du revenu disponible d'une région donnée par le nombre de personnes qui ont un revenu. Il s'agit d'une importante mesure de progrès économique, puisqu'elle évalue le niveau de vie des citoyens.

Données de base : revenu moyen selon le groupe patrimonial

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
REVENU MOYEN	15 958 \$	24 519 \$	20 940 \$	25 461 \$	28 226 \$	23 888 \$	35 872 \$
DIFFÉRENCE EN % AVEC LES AUTRES CANADIENS	-55,5 %	-31,6 %	-41,6 %	-29,0 %	-21,3 %	-33,4 %	-

Pour les personnes âgées de 15 ans et plus, en dollars de 2005.

(2005, Statistique Canada)

Parmi tous les groupes autochtones, les Autochtones au Canada ont des taux moyens et médians de revenu les plus faibles comparativement aux autres Canadiens. Cependant, entre 1995 et 2005, l'écart relatif entre les Autochtones au Canada et les autres Canadiens s'est refermé.

- » En 2005, le revenu moyen dans la population autochtone était de 23 888 \$, soit les deux tiers du revenu moyen des Canadiens non autochtones.
- » Entre 1995 et 2005, la croissance des revenus des Autochtones en dollars constants de 2005 était de 2,22 pour cent par année, taux plus élevé que le taux de croissance annuel du revenu des Canadiens non autochtones de 1,46 pour cent par année. Cependant, même si le revenu moyen des Autochtones a augmenté, l'écart absolu avec les autres Canadiens a quelque peu changé : en dollars constants de 2005, l'écart était de 11 866 \$ en 1995, en comparaison à 11 984 \$ en 2005.
- » Chez les Autochtones, les hommes ont un salaire plus élevé que les femmes (27 135 \$ en comparaison à 20 908 \$), ce qui représente un écart de genre un peu plus inférieur à celui des autres Canadiens.

Puisqu'un plus grand nombre d'Autochtones au Canada font partie de la population active, les revenus de ces derniers ont augmenté. Si la tendance se poursuit et que le revenu moyen des Autochtones augmente plus rapidement que le revenu des non-Autochtones, le CNDEA s'attend à ce que l'écart continue de se refermer au fil du temps.

ii. REVENU DES AUTOCHTONES TIRÉ DE TRANSFERTS

Le revenu tiré de transferts calcule la proportion du revenu total provenant de sources du gouvernement, comme la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, les prestations du régime de pension du Québec ou du Canada, les prestations pour enfants et les prestations de l'assurance-emploi. À mesure que le revenu gagné augmente ou que la dépendance aux transferts gouvernementaux diminue – ou les deux – la proportion du revenu tiré de transferts comme l'aide sociale diminue.

Données de base : proportion du revenu tiré des transferts gouvernementaux

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
% DU REVENU TIRÉ DES TRANSFERTS	28,6 %	18,6 %	21,8 %	17,7 %	13,8 %	18,1 %	10,9 %
ÉCART AVEC LES AUTRES CANADIENS (points de pourcentage)	17,7	7,7	10,9	6,8	2,9	7,2	-

(2005, Statistique Canada)

Les gens qui sont plus désavantagés sur le plan économique sont plus souvent admissibles aux transferts et, comme l'indiquent d'autres indicateurs du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*, la population autochtone n'est pas encore sur un pied d'égalité avec les Canadiens non autochtones.

- » Dans l'ensemble, les Autochtones au Canada tirent une plus grande proportion de leur revenu des transferts gouvernementaux que les autres Canadiens. Cependant, entre 1995 et 2005, l'écart entre la dépendance des Autochtones au Canada et les autres Canadiens aux transferts gouvernementaux a diminué de 5,1 points de pourcentage.
- » Une évaluation de 2007 portant sur l'aide sociale apportée aux Premières Nations montre que les taux de dépendance à l'aide sociale sont particulièrement élevés chez les Premières Nations vivant dans les réserves. En 2005-2006, le taux des prestataires de l'aide sociale dans les réserves étaient de 36 pour cent, tandis qu'il n'était que de 5,5 pour cent pour l'ensemble du pays.
- » On attribue en grande partie l'écart entre les Autochtones au Canada et les autres Canadiens au faible revenu des Autochtones. Si la population autochtone gagnait le même revenu total que les Canadiens non autochtones, les transferts gouvernementaux ne représenteraient que 12,1 pour cent du revenu des Autochtones au Canada, un écart de seulement 1,2 point de pourcentage avec les autres Canadiens.

OBJECTIF DE 2022 : REVENU								
MESURES CLÉS	POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022						
Revenu des Autochtones	33,4 % inférieur à niveau des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA sur le revenu est que le reven des Autochtones et le pourcentage du revenu tiré						
% des revenus tirés des transferts	7,2 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	des transferts soient comparables à ceux des autres Canadiens						

- « Toutefois, afin d'améliorer leur situation sur le plan social, il est essentiel que les peuples autochtones partagent la prospérité et la richesse économique du pays. Les deux aspects sont inextricablement liés. Qui plus est, une dépendance continue à l'égard des transferts gouvernementaux et la marginalisation économique sont inacceptables pour les peuples autochtones. »
- Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

INDICATEUR PRINCIPAL Nº 3 RICHESSE ET BIEN-ÊTRE

i. INDICE DE BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS

L'Indice de bien-être des collectivités (IBC) est un outil permettant d'examiner le bien-être de différentes collectivités canadiennes. Divers indicateurs socio-économiques de bien-être soit l'éducation, l'activité, le revenu et le logement, ont été dérivés à partir du recensement de la population de Statistique Canada et combinés afin de produire un 'score' de bien-être pour chaque collectivité. Ces scores sont employés pour comparer le bien-être au sein des collectivités des Premières Nations et inuites au bien-être observés dans les autres collectivités canadiennes au fil du temps.

Données de base : résultats relatifs au bien-être des collectivités

	COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS	COLLECTIVITÉS INUITES	AUTRES COLLECTIVITÉS CANADIENNES
RÉSULTAT MOYEN (2006)	57,4	61,6	76,7
ÉCART AVEC LES AUTRES COLLECTIVITÉS CANADIENNES	-19,3	-15,1	-

(2006, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada)

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de l'IBC de 2006 :

- Environ 90 pour cent des collectivités des Premières Nations ont un résultat à l'IBC égal ou inférieur à 70, tandis que seulement 13 pour cent des autres collectivités canadiennes obtiennent un tel résultat. Dans l'ensemble, 97 pour cent des collectivités des Premières Nations ont obtenu un résultat inférieur à la moyenne des collectivités non autochtones.
- Parmi les 100 collectivités du Canada ayant obtenu les résultats les plus faibles, 96 étaient des Premières Nations et une était inuite. Une seule collectivité des Premières Nations s'est classée parmi les 100 collectivités ayant obtenu les meilleurs résultats.
- Entre 2001 et 2006, 64 % des collectivités des Premières Nations et de 70 % des collectivités inuites ont obtenu des résultats stables ou croissants à l'IBC, comparativement à 90 % des autres collectivités canadiennes.

OBJECTIF DE 2022 : RICHESSE ET BIEN-ÊTRE

MESURE CLÉ POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES **OBJECTIF DE 2022** Indice de bien-être Les collectivités des Premières Nations ont obtenu L'objectif du CNDEA sur la richesse et le bien-être est que les résultats moyens à l'IBC des collectivités des collectivités un résultat à l'IBC de 19,3 points inférieur à celui des collectivités canadiennes autochtones soient comparables à ceux des autres collectivités canadiennes Les collectivités inuites ont obtenu un résultat à l'IBC de 15,1 points inférieur à celui des autres collectivités

« Un niveau de scolarité plus élevé dans une réserve est, en général, associé à un meilleur rendement sur le marché du travail... et à de meilleurs résultats économiques. » [Traduction libre]

- Centre d'étude des niveaux de vie

INDICATEUR SECONDAIRE N° 1 ÉDUCATION

L'éducation est essentielle au développement économique. Les compétences de base, les compétences spécialisées et les capacités de leadership découlent toutes de l'éducation et de la formation – et créent ultimement le type de collectivités modèles nécessaires à la réussite des activités entrepreneuriales. Même s'il existe peu de mesures pour évaluer la portée de l'éducation en ce qui a trait aux activités traditionnelles, les mesures relatives au niveau de scolarité, comme les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou universitaires, fournissent un bon aperçu du potentiel des Autochtones au Canada en matière d'emploi et de revenu.

i. OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES CHEZ LES AUTOCHTONES

En 2006, la proportion de la population autochtone âgée de 15 ans et plus possédant un diplôme d'études secondaires était très inférieure à celle des autres Canadiens.

Données de base : taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES	40,2 %	59,9 %	51,6 %	39,3 %	65,4 %	56,3 %	76,9 %
ÉCART AVEC LES AUTRES CANADIENS (points de pourcentage)	-36,7	-17,0	-25,3	-37,6	-11,5	-20,6	-

(2006, Statistique Canada)

- » En 2006, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les Autochtones âgés de 15 ans et plus était de 56,3 pour cent. Ce qui témoigne d'une amélioration depuis 1996, alors que 46,4 pour cent des Autochtones au Canada âgés de 15 ans et plus possédaient un diplôme d'études secondaires. Il importe toutefois de noter que ces taux ne sont pas directement comparables en raison de changement des mesures utilisées.
- » En 2006, l'écart entre les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les Autochtones au Canada et les autres Canadiens demeure important à 20,6 points de pourcentage.
- En 2006, une proportion un peu plus grande de femmes que d'hommes autochtones âgées de 15 ans et plus possédaient un diplôme d'études secondaires : 58,8 pour cent par rapport à 53,7 pour cent respectivement. L'écart de genre est plus grand chez les Autochtones au Canada que chez les autres Canadiens.

On ne peut pas sous-estimer l'importance d'améliorer les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires – en 2010, 80,1 pour cent des Autochtones au Canada qui travaillaient possédaient un diplôme d'études secondaires.



ii. OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES CHEZ LES AUTOCHTONES

En 2006, 5,8 pour cent des Autochtones de 15 ans et plus possédaient un diplôme d'études universitaires et 34,5 pour cent avaient terminé un programme d'études postsecondaires. Les études démontrent que les étudiants autochtones qui ne terminent pas leurs programmes d'études collégiales ou universitaires, mais qui possèdent tout de même une expérience postsecondaire obtiennent de meilleurs résultats en ce qui a trait à l'emploi que ceux qui n'en possèdent par du tout.

Données de base : pourcentage de la population possédant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES	3,0 %	6,8 %	5,2 %	2,7 %	7,0 %	5,8 %	18,5 %
ÉCART AVEC LES AUTRES CANADIENS (points de pourcentage)	-15,5	-11,7	-13,3	-15,8	-11,5	-12,7	-

Population de 15 ans et plus

(2006, Statistique Canada)

- » Même si l'écart entre le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires chez les Autochtones au Canada et les autres Canadiens est beaucoup plus faible que l'écart entre le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, les différences relatives sont beaucoup plus grandes. La proportion d'Autochtones au Canada qui possèdent un certificat, un diplôme ou un grade universitaire est un peu moins du tiers de celle des autres Canadiens.
- » L'écart entre les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires chez les Autochtones et les non-Autochtones est passé de 11,3 points de pourcentage en 2001 à 12,7 points de pourcentage en 2006.
- » Les plus faibles écarts entre le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires chez les Autochtones au Canada et les autres Canadiens se trouvent dans les provinces de l'Atlantique, alors que l'écart le plus grand se trouve dans les trois territoires.

L'écart entre les niveaux de scolarité chez les Autochtones au Canada et les autres Canadiens constitue une variable importante permettant d'expliquer les écarts entre les résultats socioéconomiques. Le CNDEA croit qu'il est nécessaire de combler l'écart du niveau de scolarité pour améliorer chaque indicateur principal.

OBJECTIF DE 2022 : ÉDUCATION MESURES CLÉS POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES **OBJECTIF DE 2022** Taux d'obtention L'objectif du CNDEA sur l'éducation est que 20, 6 points de pourcentage inférieur d'un diplôme d'études au taux des non-Autochtones les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires secondaires et postsecondaires des Autochtones soient comparables à ceux des autres Canadiens Taux d'obtention 12.7 points de pourcentage inférieur d'un diplôme d'études au taux des non-Autochtones universitaires

« Les entreprises autochtones doivent surmonter les mêmes défis que n'importe quelle petite ou moyenne entreprise, ainsi que des défis uniques liés au fait d'être autochtone. Ces défis incluent l'accès limité aux capitaux, l'accès limité aux ressources, des problèmes liés à la gouvernance des bandes (pour les entreprises détenues par des bandes), et les stéréotypes. Bien que ces défis ne puissent pas nécessairement être éliminés, ils peuvent être traités. » [Traduction libre].

- Conference Board of Canada

INDICATEUR SECONDAIRE N° 2 ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION D'ENTREPRISES

Les entrepreneurs autochtones rencontrent plus d'obstacles que les entrepreneurs non autochtones lorsqu'ils démarrent une entreprise. Dans l'ensemble, les entreprises appartenant à des Autochtones ont tendance à avoir moins accès à des capitaux et à des réseaux d'affaires établis, doivent défrayer des coûts d'entreprise plus élevés, compte tenu du fait qu'ils demeurent en région éloignée, n'ont pas toujours accès aux compétences ou à la formation nécessaires et se heurtent au fait que les entreprises et les individus non autochtones ne comprennent pas bien la situation des Autochtones. Cela est particulièrement vrai pour les entrepreneurs des Premières Nations qui vivent dans les réserves, en raison des dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui peuvent nuire à la création des entreprises.

Les entrepreneurs sont les catalyseurs de l'activité économique des collectivités ; il n'existe pourtant aucun moyen direct permettant de mesurer « l'entrepreneuriat ». Néanmoins, certains indicateurs indirects s'avèrent utiles, comme la proportion des travailleurs autonomes ainsi que les profits et les revenus des entreprises.

i. AUTOCHTONES TRAVAILLEURS AUTONOMES

Données de base : pourcentage de travailleurs autonomes selon le groupe autochtone

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
TRAVAILLEURS AUTONOMES	3,6 %	7,1 %	5,8 %	3,3 %	8,5 %	6,8 %	12,0 %
ÉCART AVEC LES AUTRES CANADIENS (points de pourcentage)	-8,4	-4,9	-6,2	-8,7	-3,5	-5,2	-

(2006, Statistique Canada)

Les taux de travailleurs autonomes connaissent une croissance rapide chez les Autochtones au Canada et varient peu dans l'ensemble du pays. En 2006, on comptait au Canada 34 045 travailleurs autonomes autochtones, une augmentation de 25,1 % par rapport à 2001. Ce taux de croissance des travailleurs autonomes chez les Autochtones au Canada était au moins trois fois plus élevé que la moyenne nationale des autres Canadiens.

Il convient de souligner que les taux de travailleurs autonomes reflètent l'économie en général; les taux augmentent en période de croissance économique faible ou négative et diminuent en période de forte croissance économique et d'embauche. Pour cette raison, l'amélioration des taux de travailleurs autonomes ne signifie pas automatiquement une meilleure situation économique. La croissance rapide du nombre de travailleurs autonomes autochtones indique toutefois que les collectivités autochtones ont un fort élan d'entrepreneuriat et qu'un potentiel de croissance continue pourrait être exploité dans des conditions favorables.

- » Les taux de travailleurs autonomes de chacun des groupes autochtones sont beaucoup plus faibles que ceux des autres Canadiens, et ce, dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada.
- » En 2006, parmi les travailleurs autonomes des trois groupes autochtones, 50 pour cent étaient des Métis, 45 pour cent des Premières Nations et 2 pour cent des Inuit.
- » En général, les hommes autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes que les femmes autochtones 8,5 pour cent contre 5,1 pour cent respectivement. Toutefois, chez les travailleurs autonomes, l'écart de genre entre les hommes et les femmes autochtones était beaucoup plus faible que celui des autres Canadiens.
- » Les travailleurs autonomes autochtones du Canada gagnent leur vie surtout dans l'industrie de la construction (18 pour cent de tous les travailleurs autonomes) et dans le secteur des ressources (13 pour cent). Néanmoins, 27 pour cent d'entre eux travaillent dans les industries du savoir, incluant les industries professionnelles, scientifiques et techniques ainsi que l'éducation.

ii. TAILLE, PROFIT ET REVENU DES ENTREPRISES APPARTENANT À DES AUTOCHTONES

Données de base : taille, profit et revenu des entreprises appartenant à des Autochtones

% DES ENTREPRISES COMPTANT UN EMPLOYÉ OU PLUS	% DES ENTREPRISES AYANT ENREGISTRÉ UN PROFIT NET AU COURS DU DERNIER EXERCICE FINANCIER	% DES ENTREPRISES RENTABLES AYANT ENREGISTRÉ DES PROFITS NETS DE 50 000 \$ OU MOINS	% DES ENTREPRISES RENTABLES AYANT ENREGISTRÉ DES PROFITS NETS DE PLUS DE 90 000 \$
37 %	61 %	51 %	19 %

(2011, Conseil canadien pour le commerce autochtone)

Malgré les obstacles que doivent surmonter les entrepreneurs autochtones, l'influence des entreprises autochtones est remarquable, malgré la taille relativement petite de la population autochtone. Un récent rapport des Services économiques TD prévoyait que les entreprises appartenant à des Autochtones au Canada rapporteraient 974 millions de dollars en 2011.

L'accès au capital reste néanmoins un défi important pour les entreprises autochtones : une étude de Waterstone Strategies évalue l'accès des Premières Nations et des Inuit à à peine un dixième du capital du marché du Canada en 2003. Dans le plus récent rapport du Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), on indique que l'accès limité au capital et au financement est un obstacle majeur au démarrage et à la croissance d'une entreprise, particulièrement pour les entreprises dans les réserves.

- Selon le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), en 2011, environ 61 pour cent des propriétaires de petites entreprises autochtones ont enregistré un profit net au cours du plus récent exercice financier. Les organisations avec employés sont celles qui génèrent le plus souvent des profits nets, et ce, dans des proportions similaires, peu importe l'emplacement, le secteur d'activité et le groupe d'appartenance autochtone.
- » La même étude a révélé qu'environ 35 pour cent des entreprises autochtones ont connu une augmentation de leurs revenus entre 2009 et 2010, alors que 24 pour cent ont connu une baisse. Une augmentation des ventes était plus souvent déclarée par les entreprises autochtones avec employés, les entreprises hors réserve, les entreprises ayant des plans d'affaires et celles recevant des subventions et contributions gouvernementales. Au total, 71 pour cent des entreprises autochtones s'attendaient à ce que leur revenu augmente au cours des deux prochaines années, et ce chiffre est de 91 pour cent pour les entreprises autochtones recevant des subventions et contributions gouvernementales.
- » Des entreprises ayant déclaré un profit net, 19 pour cent ont déclaré des gains de 90 000 \$ ou plus, et 51 pour cent ont déclaré des gains de moins de 50 000 \$. Du nombre d'entreprises ayant déclaré des pertes, 45 pour cent ont déclaré une perte nominale de moins de 10 000 \$, et 3 pour cent ont déclaré une perte de 90 000 \$ ou plus.

OBJECTIF DE 2022 : ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION D'ENTREPRISES

MESURE CLÉ	POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022
Taux de travailleurs autonomes	5,2 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA sur l'entrepreneuriat est que les taux de travailleurs autonomes des Autochtones soient comparables à ceux des autres Canadiens

- « Lorsque les tribus prennent leurs propres décisions sur les approches à adopter et les ressources à développer, elles obtiennent toujours de meilleurs résultats que les décideurs qui ne font pas partie de la tribu. »
 - Projet Harvard sur le développement économique des Indiens américains

INDICATEUR SECONDAIRE N° 3 GOUVERNANCE

Une forte gouvernance est une condition de base au développement économique. Il existe toutefois peu de mesures solides permettant de comparer la gouvernance entre tous les groupes autochtones. Selon les données disponibles, le CNDEA a déterminé que la situation d'intervention de la collectivité et le statut fiscal sont de bonnes mesures indirectes de la gouvernance. Même si les répercussions des interventions et du statut fiscal diffèrent selon le contexte et les circonstances de chaque collectivité, elles servent de mesure limitée relativement aux saines pratiques de gestion et à la transparence.

i. SITUATION EN MATIÈRE D'INTERVENTION DANS LES COLLECTIVITÉS

En 2012, 152 collectivités des Premières Nations faisaient l'objet d'une forme d'intervention quelconque, ce qui signifie que le gouvernement du Canada a mis en œuvre l'un des trois niveaux d'intervention – la gestion par le bénéficiaire, la cogestion et la gestion par un séquestre-administrateur – pour remédier à un manquement de la collectivité à une entente de financement et pour que la collectivité retourne au point où elle pourrait reprendre le contrôle de l'administration de ses ententes de financement.

La situation d'intervention d'une collectivité mesure directement sa capacité de gérer les fonds qui lui sont versés par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.³ Elle ne mesure pas le bien-être général d'une collectivité; certaines collectivités faisant l'objet d'une intervention peuvent obtenir de bons résultats dans d'autres domaines. Cependant, puisque la gestion financière saine et transparente est un élément clé de la bonne gouvernance, la situation d'intervention dans les collectivités fournit une mesure indirecte pour évaluer le nombre de collectivités dans lesquelles la gouvernance partielle pourrait entraîner certaines difficultés.

Données de base : nombre de Premières Nations faisant l'objet d'une intervention

	GESTION PAR LE		GESTION PAR UN SÉQUESTRE-	
	BÉNÉFICIAIRE	COGESTION	ADMINISTRATEUR	TOTAL
SITUATION D'INTERVENTION	74	66	12	152
% DE PREMIÈRES NATIONS⁴	11,9 %	10,7 %	1,9 %	24,6 %

(2012, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada)

³ Selon la Politique de la prévention et gestion des manquements de 2011 du gouvernement fédéral, on considère qu'il y a manquement lorsque : la santé, la sécurité ou le bien-être de la collectivité risque d'être ou est compromis; le bénéficiaire manque à l'une de ses obligations énoncées dans l'entente de financement; le vérificateur fait part de ses préoccupations concernant les états financiers annuels vérifiés du bénéficiaire; la situation financière du bénéficiaire met la prestation des programmes financés à risque et le bénéficiaire risque de faire faillite ou il a perdu son statut d'entreprise (ou risque de le perdre).

⁴ Pourcentage basé sur 617 Premières Nations en 2012.

- » En date du 1^{er} février 2012, 24,6 pour cent des Premières Nations du Canada faisaient l'objet d'une forme d'intervention quelconque. Les proportions les plus élevées se trouvaient au Manitoba, en Saskatchewan et au Québec. Les proportions les plus faibles de collectivités faisant l'objet d'une intervention se trouvaient au Yukon, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- » Le niveau d'intervention n'a pas beaucoup diminué avec le temps. Au total, 80 pour cent des Premières Nations qui faisaient l'objet d'une forme d'intervention quelconque en date du 1^{er} février 2012 le sont depuis 10 ans ou plus.

ii. STATUT FISCAL

Le fait de permettre aux Premières Nations de tirer parti de l'imposition foncière dans les réserves constitue un autre moyen de veiller à ce qu'une collectivité profite de l'activité du marché de ses terres. Les Premières Nations ont actuellement deux moyens pour établir des cadres d'impôt foncier dans les réserves : adopter des règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens, ou conformément à la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations (LGFSPN).

Pour mettre en œuvre l'un de ces régimes, une collectivité doit adopter de bonnes pratiques en matière de gestion financière, ce qui constitue le fondement de la gouvernance efficace et transparente. Les impôts fonciers offrent aussi aux collectivités des sources de revenus stables qui peuvent être réinvesties dans l'infrastructure et les services, et leur accordent une plus grande souplesse dans la prise de décisions relatives aux dépenses sans la participation du gouvernement fédéral.

Même s'il existe de grandes différences entre l'article 83 et la LGFSPN, la relation globale entre le cadre d'impôt foncier, de bonnes pratiques en matière de gouvernance et la réussite économique est importante.

Données de base : Premières Nations ayant des règlements administratifs sur l'évaluation et l'imposition foncière

	PRÉLÈVE ACTUELLEMENT UN IMPÔT FONCIER	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS EN VERTU DE LA LGFSPN	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS EN VERTU DE L'ARTICLE 83
STATUT FISCAL	91	28	63
% DE PREMIÈRES NATIONS⁵	14,7 %	4,5 %	10,2 %

(2012, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada)

⁵ Pourcentage basé sur 617 Premières Nations en 2012.

- » Les résultats préliminaires indiquent que les Premières Nations qui ont des règlements administratifs sur l'impôt foncier ont généralement de meilleurs résultats économiques que celles qui n'en ont pas. Les Premières Nations qui ont des règlements administratifs sur le statut fiscal depuis plus longtemps obtiennent de bien meilleurs résultats économiques que les Premières Nations qui possèdent ou qui ne possèdent pas de règlements administratifs sur le statut fiscal. Le CNDEA continue d'étudier cette relation à mesure que ces initiatives progressent.
- » Selon la Commission de la fiscalité des Premières Nations, entre 2008 et 2012, les Premières Nations participantes au régime de la LGFSPN ont généré plus de 99 millions de dollars en recettes des impôts fonciers. Ces recettes contribuent aux impôts fonciers collectés par les Premières Nations depuis 1988, qui totalisent près de 1 milliard de dollars.

OBJECTIF DE 2022 : GOUVERNANCE

MESURE CLÉ	POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022
Situation d'intervention dans les collectivités autochtones	152 Premières Nations font l'objet d'une intervention	L'objectif du CNDEA sur la gouvernance est qu'aucune collectivité des Premières Nations ne fasse l'objet d'une intervention

26

Le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones

« [...] un accès accru aux terres et aux ressources – notamment au moyen d'accords sur le règlement des revendications territoriales et sur les droits fonciers issus de traités, et de la négociation de dispositions sur le partage des revenus provenant de l'exploitation de ressources dans les territoires traditionnels – est fondamental, si on veut que change de façon appréciable l'actuelle structure d'opportunité économique des Autochtones. »

- Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

INDICATEUR SECONDAIRE N° 4 TERRES ET RESSOURCES

Le Conseil reconnaît que les assises territoriales et ressources naturelles significatives et croissantes des Autochtones au Canada figurent parmi nos plus grands actifs, et qu'à titre d'Autochtones, nous avons une relation spéciale avec cette terre et des droits. Toutefois, des lois et des règlements qui ne répondent pas aux besoins et un manque de capacités communautaires et institutionnelles posent des défis aux collectivités qui cherchent à exploiter le grand potentiel de ces actifs.

L'une des plus importantes conclusions du Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones est qu'il existe une corrélation positive entre l'exercice d'un plus grand contrôle sur les terres et les ressources et de meilleurs résultats économiques. Le Conseil estime que le fait d'évaluer la mesure dans laquelle les collectivités autochtones exercent un contrôle sur les terres et les ressources indique en grande partie à quel point les collectivités sont en mesure de tirer avantage des possibilités de développement économique.

Les mesures suivantes ne représentent pas les seules approches possibles pour accroître les possibilités de développement économique relatif aux terres dans les réserves, puisque les collectivités ne sont pas toutes intéressées ou prêtes à franchir ces étapes. Cependant, elles sont utiles pour calculer le nombre de collectivités qui sont en mesure d'adopter des stratégies menant vers la réussite économique.

i. LOI SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES NATIONS (LGTPN)

La Loi sur la gestion des terres des Premières nations permet aux Premières Nations de se soustraire des dispositions sur la gestion des terres de la Loi sur les Indiens, et elle leur permet d'établir des codes fonciers, d'assumer la gestion de leurs terres de réserve et d'exercer des pouvoirs législatifs à l'égard du développement, de la conservation, de la protection, de la gestion, de l'aménagement et de la possession des terres des Premières Nations. Cette loi habilite les Premières Nations à aplanir les obstacles persistants au développement économique, permet un libre accès à la gestion de leurs terres et – comme l'a mentionné le vérificateur général du Canada – leur donne la capacité « de prendre des décisions administratives et opérationnelles et d'accélérer leurs progrès en matière de développement économique, de gestion des ressources et d'aménagement foncier. »

Données de base : nombre de Premières Nations inscrites à la LGTPN

	NOMBRE TOTAL INSCRITE À LA LGTPN	AUTONOMES	ÉTAPE DES OPÉRATIONS	AUTRE STATUT EN VERTU DE LA LGTPN
STATUT EN VERTU DE LA LGTPN	77	2	34	41
% DE PREMIÈRES NATIONS ⁶	12,2 %	0,3 %	5,4 %	6,5 %

(2012, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada)

⁶ Pourcentage basé sur 617 Premières Nations en 2012.

- En général, les Premières Nations inscrites à la Loi sur la gestion des terres des Premières nations obtiennent de meilleurs résultats économiques que celles qui n'y participent pas. Plus particulièrement, les Premières Nations à l'étape des opérations ou de l'autonomie gouvernementale ont de bien meilleurs résultats que les Premières Nations non participantes et celles à l'étape de développement, surtout en ce qui a trait aux indicateurs de revenu et d'éducation.
- » Selon le recensement de 2006, le revenu moyen de 22 883 \$ des Premières Nations vivant dans des collectivités à l'étape des opérations ou de l'autonomie gouvernementale était supérieur de 4 554 \$ au revenu moyen des Premières Nations non inscrites à la LGTPN.

ii. ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Les ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) sont des traités modernes et tournés vers l'avenir qui sont négociés entre des groupes autochtones, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux lorsque les droits fonciers des Autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale (EAG) sont des ententes juridiques qui offrent aux groupes autochtones une plus grande responsabilité et un plus grand contrôle à l'égard de leurs affaires internes et de la prise de décisions. Les ERTG et les EAG lèvent l'incertitude sur les droits relatifs aux ressources naturelles et, par conséquent, améliorent le climat d'investissement et augmentent le potentiel de développement et de croissance économique.

Vingt-six ERTG et EAG, représentant 40 pour cent du territoire canadien, ont été signées et mises en vigueur depuis l'annonce de la Politique sur les revendications territoriales globales du gouvernement du Canada en 1973, l'établissement du processus des traités de la Colombie-Britannique en 1992 et le lancement de l'approche du gouvernement du Canada concernant la mise en œuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie en 1995. Chaque entente peut inclure plus d'une collectivité, ce qui fait en sorte que ces ententes ont d'importantes répercussions.

Certains groupes autochtones choisissent de ne pas signer d'ERTG ou d'EAG. Il existe d'autres processus pour faire en sorte que les Autochtones s'intéressent à la gestion des terres et des ressources, pour renforcer la gouvernance interne des collectivités autochtones et pour régler des revendications territoriales historiques, comme des revendications territoriales particulières, ou des ententes non exécutoires. Toutefois, étant donné la géographie et le grand nombre de collectivités concernées par les ERTG et les EAG, cette mesure peut être utilisée pour calculer le nombre de collectivités autochtones qui exercent un plus grand contrôle de leurs terres et de leurs ressources.

Données de base : nombre d'ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale signées

NOMBRE D'ERTG SIGNÉES	NOMBRE D'EAG INDIVIDUELLES SIGNÉES	NOMBRE DE COLLECTIVITÉS INCLUSES DANS LES ENTENTES SIGNÉES
24	2	96

Remarque : Le nombre d'ERTG signées inclut 16 ERTG et EAG dans 30 collectivités. Les huit ententes sur les revendications territoriales individuelles concernent 64 collectivités.

(2012, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada)

- » Une évaluation des ERTG menée en 2009 par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada révèle que « la participation des Autochtones à l'économie du Nord s'est considérablement accrue au fil des années, depuis la création des ententes de règlement des revendications territoriales » et que les ententes ont grandement contribué à accroître la participation des Autochtones au Canada à l'économie grâce aux fonds obtenus au moyen des ententes, qui ont permis de créer des entreprises industrielles et de services variés.
- » Cette même évaluation indique que, dans le secteur du développement des ressources, les nouveaux processus réglementaires, des droits de propriété et d'accès aux terres clairement définis et la création de coentreprises a permis d'établir un climat favorable au développement économique et a fait en sorte que les intervenants autochtones sont devenus des décideurs clés et les bénéficiaires de ces projets.

La résolution accélérée des ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale qui sont en cours de négociation pourrait permettre l'établissement d'un climat favorable au développement économique des 313 collectivités autochtones concernées par ces ententes.

OBJECTIF DE 2022 : TERRES ET RESSOURCES MESURES CLÉS POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES **OBJECTIF DE 2022** Participation à la Loi sur la gestion 77 Premières Nations participent à la Loi sur L'objectif du CNDEA sur les terres et les des terres des Premières nations la gestion des terres des Premières nations ressources est que 50 % des collectivités des Premières Nations participent à la Participation aux ententes sur les 96 collectivités autochtones ont signé les ententes Loi sur la gestion des terres des Premières revendications territoriales globales nations ou signent une entente sur la et sur l'autonomie gouvernementale revendication territoriale globale ou sur l'autonomie gouvernementale

- « Le manque d'infrastructure est souvent un obstacle important au développ<mark>em</mark>ent économique et à l'investissement, particulièrement dans les réserves et les collectivités éloignées du Nord. »
 - Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, 2009

INDICATEUR SECONDAIRE N° 5 INFRASTRUCTURES

Les infrastructures sont essentielles au développement économique. Les infrastructures de transport aident à déplacer les produits vers le marché; les infrastructures communautaires contribuent à faire en sorte que la population locale ait accès au soutien et aux services nécessaires pour assurer la santé et la sécurité publiques, et les infrastructures de communications établissent un lien entre les collectivités et les réseaux nationaux et internationaux.

Les infrastructures de nombreuses collectivités autochtones au pays ne sont pas conformes aux normes et se détériorent rapidement, sans compter le coût élevé de leur entretien et de leur renouvellement. L'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations de 2011 estime qu'un investissement de 4,7 milliards de dollars sur 10 ans est nécessaire pour se conformer aux normes relatives à l'eau et aux eaux usées et pour répondre aux besoins de la population croissante.

i. ACCÈS À DE L'EAU POTABLE SALUBRE

Selon le CNDEA, la capacité des Autochtones au Canada d'avoir accès à de l'eau potable salubre est une mesure indirecte des infrastructures. Il n'existe cependant pas de mesure unique servant à comparer l'accès des différents groupes autochtones à l'eau potable salubre.

Données de base : proportion de la population qui déclare que son eau est contaminée à certains moments de l'année selon le groupe autochtone

PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	INUIT	MÉTIS
17,0 %	31,0 %	17,0 %

(2006, Statistique Canada)

Données de base : pourcentage de Premières Nations dont les infrastructures relatives à l'eau potable respectent les normes des *Recommandations pour la qualité de l'eau*

PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)

46 %

(2010, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada)

- » Au total, 18 pour cent de la population autochtone au Canada (sauf celle vivant dans les réserves) déclare que son eau est contaminée à certains moments de l'année.
- » Chez les Inuit, 31 pour cent déclarent que leur eau est contaminée à certains moments de l'année, en grande partie en raison des taux plus élevés de contamination au Nunavik et au Nunatsiavut.
- » Selon Santé Canada, au 30 novembre 2011, 131 collectivités des Premières Nations au Canada étaient visées par des avis concernant la qualité de l'eau potable, dont des avis d'ébullition de l'eau et des interdictions de boire de l'eau.

ii. SURPEUPLEMENT DES LOGEMENTS

Une plus grande proportion d'Autochtones que de non-Autochtones vit dans des logements comptant plus d'une personne par pièce.⁷ Même si elle ne prend pas en considération la portée du surpeuplement, cette mesure est une mesure convenable pour évaluer le surpeuplement, puisque la plupart des logements comptant plus d'une personne par pièce seraient considérés comme surpeuplés selon les normes canadiennes.

Données de base : proportion de la population qui vit dans des logements comptant plus d'une personne par pièce selon le groupe autochtone

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
PROPORTION DE LA POPULATION	25,6 %	6,4 %	14,7 %	31,1 %	3,4 %	11,4 %	2,9 %
ÉCART AVEC LES AUTRES CANADIENS (points de pourcentage)	22,7	3,5	11,8	28,2	0,5	8,5	-

(2006, Statistique Canada)

- » Avec 31,1 pour cent de leurs ménages comptant plus d'une personne par pièce, les Inuit ont le taux de surpeuplement des logements le plus élevé, soit dix fois plus élevé que celui des ménages non autochtones. Le taux de surpeuplement des logements des Premières Nations vivant dans les réserves est aussi élevé, à 25,6 pour cent.
- » Les Métis et les Premières Nations hors réserve vivent aussi dans les logements un peu plus peuplés que les non-Autochtones; cependant, les écarts sont beaucoup plus petits.
- » Les provinces et les territoires comptant beaucoup d'Inuit (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest et Québec) ou de Premières Nations dans les réserves (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont tendance à avoir les plus grandes proportions de ménages autochtones surpeuplés.



⁷ On entend par pièce, toute pièce à l'intérieur du logement, à l'exception d'une salle de bain, d'une entrée, d'un vestibule ou d'une pièce qu'on utilise uniquement à des fins professionnelles.

iii. CONNECTIVITÉ

Il existe peu de données sur le fossé numérique entre les Autochtones au Canada et les autres Canadiens, qui est influencé par certain nombre de facteurs, comme la capacité des individus, des ménages ou des entreprises à avoir accès à des technologies de l'information et de communications, l'existence de l'infrastructure physique requise ainsi que les ressources et les compétences nécessaires pour utiliser ces technologies de manière efficace.

Les données présentées dans cette section se limitent à l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet. L'information sur l'utilisation des appareils mobiles, l'accès à large bande et d'autres technologies de l'information et des communications ne sont pas disponibles.

Données de base : proportion de la population (15+) qui a utilisé un ordinateur ou Internet au cours des 12 derniers mois

	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	INUIT	MÉTIS	TOTAL DES AUTOCHTONES
ORDINATEUR	80,0 %	71,0 %	84,0 %	81,0 %
INTERNET	76,0 %	66,0 %	80,0 %	77,0 %

(2006, Statistique Canada)

Dans l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2006, on a demandé aux répondants, dont aucun n'habitait dans une réserve, s'ils avaient utilisé un ordinateur ou Internet au cours des 12 derniers mois.

- » Environ 81 pour cent de la population ayant une identité autochtone a répondu avoir utilisé un ordinateur, et 77 pour cent a répondu avoir utilisé Internet. La proportion pour la population inuite était plus faible (71 et 66 pour cent), et les Métis et les Premières Nations hors réserve ont des niveaux qui se rapprochent du total du niveau pour les Autochtones.
- » L'Enquête n'englobait pas les Premières Nations dans les réserves. Aucune donnée comparable n'existe sur l'utilisation d'un ordinateur chez la population non autochtone.

iv. COLLECTIVITÉS HORS RÉSEAU

Le gouvernement fédéral définit les collectivités hors réseau comme des collectivités qui ne sont pas desservies par le réseau électrique nord-américain ou par le réseau de distribution de gaz naturel, qui sont des peuplements permanents ou à long terme (au moins 5 ans) et qui comptent au moins 10 logements.

La grande majorité des collectivités hors réseau au Canada dépendent de groupes électrogènes fonctionnant au diesel pour leur production d'électricité, même si d'autres utilisent l'énergie hydraulique ou éolienne. En plus des préoccupations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement, ces collectivités doivent surmonter certains défis qui ont un effet dissuasif sur les entreprises et les investisseurs, notamment le coût élevé de l'essence dans les régions éloignées.

Données de base : nombre de collectivités hors réseau

	AUTOCHTONES	NON-AUTOCHTONES	TOTAL
COLLECTIVITÉS HORS RÉSEAU	170	122	292
POPULATION	126 861	67 420	194 281

(2010, Ressources naturelles Canada; 2006, Statistique Canada)

- » Le nombre de collectivités hors réseau au Canada a diminué; il est passé de 380 en 1985 à 292 en 2010. Toutefois, la population vivant dans des collectivités hors réseau est demeurée sensiblement stable au cours de cette même période, puisque la population des collectivités hors réseau restantes s'est accrue.
- » Les trois territoires, de même que l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador comptent le plus grand nombre de collectivités hors réseau, tandis que l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba en comptent très peu. Il n'y a aucune collectivité autochtone ou non autochtone hors réseau en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

OBJECTIF DE 2022 : INFRASTRUCTURES					
MESURES CLÉS	POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022			
Infrastructures d'eau potable Surpeuplement des logements	46 % des collectivités des Premières Nations possèdent des infrastructures d'eau potable qui répondent aux normes.	L'objectif du CNDEA sur les infrastructures est que toutes les collectivités des Premières Nations possèdent des infrastructures d'eau potable qui			
	8,5 points de pourcentage inférieur au taux des non- Autochtones	répondent aux normes de Santé Canada et des tau de surpeuplement comparables à ceux des autres Canadiens			

IV. LACUNES EN MATIÈRE DE DONNÉES -L'HISTOIRE INÉDITE

Le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones fait un usage intensif des données collectées pour analyser la situation des Autochtones au Canada à l'aide de 100 mesures distinctes. Cependant, malgré la grande quantité de données présentées, la conclusion la plus importante tirée du Rapport est probablement qu'il existe d'importantes lacunes quant à la disponibilité des statistiques permettant de suivre le progrès économique des Autochtones au Canada. Cette conclusion fournit des renseignements importants sur les données que les gouvernements, les entreprises, les collectivités et les organisations autochtones doivent d'abord collecter pour conseiller les responsables de l'élaboration de politiques dans des domaines importants pour favoriser le développement économique des Autochtones.

- » En général, les données concernant les Premières Nations étaient plus faciles à obtenir que celles des Métis et de la population autochtone globale.
- » Dans certains cas, seules des données relativement périmées ont été trouvées. Dans d'autres cas, aucune donnée n'était disponible concernant la population non autochtone et/ou les groupes autochtones. Dans une telle situation, la mesure ou l'indicateur était conservé pour attirer l'attention sur la nécessité de recueillir davantage de données. De surcroît, les données concernant des éléments importants des Autochtones au Canada, comme la richesse personnelle et les taux de survie des entreprises, ne sont pas disponibles.
- » Les données du recensement sur les Autochtones au Canada sont loin d'être exhaustives : en 2006, 22 réserves – incluant quelques-unes des plus grandes collectivités – ont refusé de participer au recensement. On a aussi conclu que le recensement sous-estime grandement la population des Premières Nations participantes dans les réserves.

Du point de vue du CNDEA, les lacunes relatives aux données qui doivent être comblées sont les suivantes :

- 1. Les dépenses du gouvernement fédéral relatives à l'éducation des Autochtones dans les bandes;
- 2. Les données pour toutes les collectivités autochtones correspondant aux données accessibles dans les réserves;
- 3. Les grands défis liés à la collecte de données sur les infrastructures, qui contribuent à l'évaluation de l'état et de la nature de l'écart concernant les infrastructures:
- 4. Les dépenses relatives à l'aide sociale et à ses bénéficiaires hors réserve;
- 5. Les tendances du marché du travail dans les réserves.

« [...] les entreprises avant-gardistes qui reconnaissent que les partenariats avec les Premières nations, les Métis et les Inuit sont sensés sur le plan des affaires prennent les premiers pas en élargissant leurs engagements envers ces collectivités et en ouvrant la voie à la collaboration. »

- Conseil canadien pour le commerce autochtone

V. ALLER DE L'AVANT

Les Premières Nations, les Inuit et les Métis prennent de plus en plus la place qui leur revient au sein de l'économie canadienne; ils gagnent plus d'argent, ils créent plus d'entreprises et montrent de meilleurs taux d'emploi. Même si ces réalisations sont encore récentes et fragiles, les Autochtones au Canada ont le potentiel nécessaire pour continuer à progresser et apporter une importante contribution à l'économie du Canada.

Il est essentiel de continuer d'avancer dans la même voie et de combler le fossé grandissant, non seulement pour les Autochtones, mais **pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.**

- » Tout d'abord parce que la pauvreté coûte cher : elle coûte cher aux personnes, à leurs collectivités et à tous les gouvernements. Le moyen le plus efficace pour réduire la somme allouée aux programmes sociaux est de favoriser l'autosuffisance économique.
- Ensuite, les Autochtones et les collectivités autochtones qui obtiennent de bons résultats aux indicateurs secondaires sont plus en mesure de contribuer à la croissance et au rendement économiques de l'ensemble du pays. Par exemple, si les entreprises autochtones avaient des revenus proportionnels à la taille de la population autochtone, leur contribution au PIB serait de 54 milliards de dollars, soit 50 fois leur contribution actuelle.

Nous vivons un moment critique de notre histoire. Les possibilités de développement économique des Autochtones n'ont jamais été aussi grandes, mais nous devons travailler ensemble et reconnaître qu'il y a lieu de rompre le lien de dépendance en appuyant davantage les initiatives de développement économique. Lorsque l'économie autochtone croît, l'économie régionale croît aussi, et le Canada tout entier en bénéficie.

PROCHAINES ÉTAPES

Le CNDEA croit que le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones sera un outil très précieux pour suivre l'évolution alors que les entreprises autochtones et non autochtones, les collectivités, les gouvernements et les autres partenaires travaillent ensemble pour favoriser la participation économique des Autochtones au Canada. Il reste toutefois du travail à faire pour veiller à ce que les résultats s'améliorent, et le Conseil s'engage à suivre notre évolution.

Les prochaines étapes incluent :

- » Plus tard en 2012, la publication d'une annexe au Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones.
- » D'ici 2013, la publication d'une annexe au Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones, qui fournira une variété de données socioéconomiques sur les Autochtones au Canada.
- » D'ici 2015, la publication d'un Rapport d'étape sur l'économie des Autochtones, qui effectuera un suivi des progrès des Autochtones au Canada en ce qui a trait à toutes les mesures présentées dans le Rapport.



ANNEXE: LA POPULATION AUTOCHTONE AU CANADA

Le recensement de 2006 indique qu'il y a 1 172 785 hommes et femmes autochtones au Canada, ce qui représente 3,8 pour cent de la population totale du pays. Ce total comprend 698 025 membres des Premières Nations; 389 785 Métis et 50 485 Inuit; il ne reflète pas certaines collectivités des Premières Nations qui n'ont pas participé au recensement de 2006.

Bien que les Autochtones au Canada vivent des réalités semblables, chacun des groupes autochtones possède sa propre culture et sa propre histoire, et vit des situations qui présentent des défis et des possibilités uniques qui ont une influence sur leur participation à l'économie.

Les tableaux de cette annexe présentent une répartition détaillée des trois groupes autochtones selon l'âge, le sexe et les régions.

i. Population selon l'âge et le sexe

Données de base : population selon l'âge, le sexe et le groupe autochtone

GROUPE D'ÂGE	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Total – groupes d'âge	300 755	397 270	698 025	50 480	389 780	1 172 785	30 068 240
Hommes	152 500	185 550	338 050	25 025	193 500	572 090	14 754 175
Femmes	148 255	211 720	359 975	25 455	196 280	600 695	15 314 065
0 à 14 ans	102 425	122 365	224 785	17 710	98 455	348 895	5 227 905
Hommes	52 490	62 190	114 675	9 060	50 660	178 410	2 677 070
Femmes	49 935	60 175	110 110	8 650	47 795	170 485	2 550 835
15 à 29 ans	75 680	96 905	172 585	14 225	99 300	293 770	5 889 820
Hommes	38 445	46 095	84 540	7 120	48 670	144 195	2 967 780
Femmes	37 235	50 810	88 045	7 105	50 630	149 575	2 922 040
30 à 44 ans	59 500	87 060	146 560	10 055	85 295	249 275	6 556 125
Hommes	29 730	38 380	68 110	4 760	40 795	116 875	3 211 620
Femmes	29 770	48 680	78 450	5 295	44 500	132 400	3 344 505
45 à 64 ans	48 390	73 715	122 110	6 640	86 760	224 380	8 376 560
Hommes	24 750	31 950	56 700	3 180	43 525	106 965	4 109 645
Femmes	23 640	41 765	65 410	3 460	43 235	117 415	4 266 915
65 ans et plus	14 760	17 210	31 975	1 840	19 965	56 465	4 017 830
Hommes	7 085	6 930	14 020	895	9 845	25 655	1 788 055
Femmes	7 675	10 280	17 955	945	10 120	30 810	2 229 775

Remarque: La population autochtone totale inclut les personnes ayant déclaré des identités autochtones multiples, ainsi que celles qui n'ont pas d'identité autochtone, mais qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens et/ou qui font partie d'une bande.

(2006, Statistique Canada)

ii. Population selon le groupe autochtone et la région (urbaine ou rurale)

Population selon le groupe autochtone et la région (urbaine ou rurale)

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUIT	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Canada	300 755	397 265	698 025	50 485	389 780	1 172 785	30 068 240
Rurale	269 285	85 210	354 500	31 450	118 700	516 865	5 701 425
Urbaine	31 465	312 055	343 525	19 030	271 080	655 925	24 366 815
Atlantique	16 615	20 005	36 620	5 250	18 810	67 010	2 190 545
Rurale	13 945	10 110	24 050	3 170	11 650	42 665	1 001 475
Urbaine	2 670	9 895	12 565	2 080	7 160	24 350	1 189 065
Québec	33 400	31 685	65 085	10 955	27 980	108 430	7 327 475
Rurale	23 075	8 125	31 205	9 895	10 390	52 950	1 430 910
Urbaine	10 320	23 560	33 880	1 055	17 590	55 480	5 896 565
Ontario	47 005	111 390	158 400	2 040	73 610	242 490	11 786 405
Rurale	42 810	21 580	64 390	365	20 705	87 690	1 708 925
Urbaine	4 195	89 810	94 005	1 675	52 905	154 805	10 077 480
Manitoba	55 825	44 820	100 645	565	71 805	175 395	958 115
Rurale	55 705	9 560	65 265	165	21 195	87 465	237 895
Urbaine	120	35 260	35 375	400	50 610	87 935	720 220
Saskatchewan	47 760	43 635	91 400	215	48 120	141 890	811 960
Rurale	44 145	8 175	52 315	60	18 265	71 720	264 170
Urbaine	3 615	35 465	39 085	160	29 850	70 170	547 790
Alberta	40 195	57 085	97 280	1 610	85 495	188 365	3 067 990
Rurale	40 195	11 180	51 380	215	21 290	73 830	513 385
Urbaine	0	45 900	45 900	1 395	64 205	114 535	2 554 605
Colombie- Britannique	49 275	80 305	129 580	795	59 445	196 075	3 878 310
Rurale	38 730	14 025	52 755	105	13 275	67 800	531 365
Urbaine	10 540	66 280	76 820	690	46 170	128 270	3 346 940
Territoire du Yukon	1 860	4 420	6 275	250	800	7 580	22 610
Rurale	1 860	1 715	3 575	35	300	4 000	8 240
Urbaine	0	2 705	2 705	220	505	3 585	14 370
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	8 820	3 925	12 745	28 800	3 715	45 555	24 825
Rurale	8 820	740	9 565	17 445	1 625	28 750	5 060
Urbaine	0	3 180	3 180	11 355	2 085	16 805	19 770

Remarque 1 : Pour tous les groupes autochtones, sauf les Premières Nations, les régions rurales et urbaines incluent les personnes qui vivent dans les réserves et hors réserve. Pour les Premières Nations, les régions rurales et urbaines ont été divisées en deux composantes : dans les réserves et hors réserve.

Remarque 2 : La population autochtone totale inclut les personnes ayant déclaré des identités autochtones multiples, ainsi que celles qui n'ont pas d'identité autochtone, mais qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens et/ou qui font partie d'une bande.

(2006, Statistique Canada)

APERÇU DES OBJECTIFS

I. INDICATEURS PRINCIPAUX

INDICATEUR	MESURES CLÉS	POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022	
EMPLOI	Taux d'emploi	8,9 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA sur l'emploi est que les taux de participation à la population activ	
	Taux de participation à la population active	3,8 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	et les taux de chômage des Autochtones soient comparables à ceux des autres	
	Taux de chômage	8,5 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	Canadiens	
REVENU	Revenu des Autochtones	33,4 % inférieur au niveau des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA le revenu est que le revenu des Autochtones et le pourcenta des revenus tirés des transferts soient comparables à ceux des autres Canadier	
	% du revenu tiré des transferts	7,2 points de pourcentage supérieur au taux des non-Autochtones		
RICHESSE ET BIEN-ÊTRE	Indice de bien-être des collectivités	Les collectivités des Premières Nations ont obtenu un résultat à l'IBC de 19,3 points inférieur à celui des collectivités canadiennes	L'objectif du CNDEA sur la richesse et le bien-être est que les résultats moyens à l'IBC des collectivités autochtones soient comparables à ceux des autres collectivités	
		Les collectivités inuites ont obtenu un résultat à l'IBC de 15,1 points inférieur à celui des collectivités canadiennes	canadiennes	

II. INDICATEURS SECONDAIRES

INDICATEUR	MESURES CLÉS	POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022	
ÉDUCATION	Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires	20, 6 points de pourcentage inférieur au taux des non- Autochtones	L'objectif du CNDEA sur l' éducation est qui les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et universitaires des Autochtones des aut	
	Taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires	12,7 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	soient comparables à ceux des autres Canadiens	
ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION D'ENTREPRISES	Taux de travailleurs autonomes	5,2 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA sur l'entrepreneurie est que les taux de travailleurs autonome des Autochtones soient comparables à ceux des autres Canadiens	
GOUVERNANCE	Situation d'intervention dans les collectivités autochtones	152 Premières Nations font l'objet d'une intervention	L'objectif du CNDEA sur la gouvernance est qu'aucune collectivité des Premières Nations ne fasse l'objet d'une interventio	
TERRES ET RESSOURCES	Participation à la Loi sur la gestion des terres des Premières nations	77 Premières Nations participent à la Loi sur la gestion des terres des Premières nations	L'objectif du CNDEA sur les terres et le ressources est que 50 % des collectivit des Premières nations participent à la <i>L</i> sur la gestion des terres des Premières	
	Participation aux ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale	96 collectivités autochtones ont signé les ententes	nations ou signent une entente sur les revendications territoriales globales ou sur l'autonomie gouvernementale	
INFRASTRUCTURES	Infrastructures d'eau potable	46 % des collectivités des Premières Nations possèdent des infrastructures d'eau potable qui répondent aux normes	L'objectif du CNDEA sur les infrastructure est que toutes les collectivités des Première Nations possèdent des infrastructures d'ea potable qui répondent aux normes de Sant Canada et des taux de surpeuplement	
	Surpeuplement des logements	8,5 points de pourcentage supérieur au taux des non-Autochtones	comparables à ceux des autres Canadien	

Le Conseil national de développement économique des Autochtones courriel : naedb@naedb-cndea.com site web : www.naedb-cndea.com